



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 07/05/2021
Reçu en préfecture le 07/05/2021
Affiché le
ID : 046-200094647-20210507-MAR_2021_01-CC

N°SMECMVD_21_3_13

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 046-200094647-20210305-SMECMVD21313B-DE

Membres en exercice : 17

Présents : 17

Votants : 17

L'an deux mil vingt et un et le cinq mars à seize heures, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune de Martel sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Mmes et M. Jean DELVERT – Jean-Vincent FEIX – Jacques BOULONNE – Guy FLOIRAC – Jean-Luc LABORIE – Arnaud RICOU – Didier DELBREIL – Michel LEVET – Gabrielle COLLIGNON – Annie CAVIER – Olivier VITRAC – Michel BELIE (suppléant de Olivier VITRAC) - Guy MISPOULET – Serge ROCHA (suppléant de Gaeligue JOS)– Philippe CASTANET – Guy GIMEL – Christian DAURAT – Alain ALBIAT (suppléant de Thierry CHASSAING).

Excusés : néant

Secrétaire de séance : Madame Gabrielle COLLIGNON

Date de la convocation : 26 Février 2021

Objet : Eau potable - Ancien territoire SIAEP des Eaux du Doux -Renouvellement du réseau d'eau potable -Choix de l'entreprise

Monsieur Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée en décembre 2020 en vue de la dévolution du marché de travaux au renouvellement du réseau d'eau potable, sur l'ancien SIAEP des Eaux du Doux sur les Communes de Cavagnac et St-Michel de Bannières, dans le cadre des dispositions des articles L.2123-1, et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique (procédure adaptée).

Il informe l'Assemblée qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication, le 9 décembre 2020

La date de remise des dossiers (candidatures et offres) avait été fixée au lundi 04 janvier 2021 à 12h00.

A cette date, le SIAEP des Eaux du Doux a réceptionné les dossiers de deux candidats :

Candidats
SARL BROUSSE ET FILS (mandataire) Bardot – 46 110 CAVAGNAC
SARL TTPR SERVICES 530 Rue Raymond Recouly 34070 MONTPELLIER

Les DEUX candidatures ont été admises.

Les offres des candidats ont été analysées.

Il en ressort le classement suivant :

- 1) offre du groupement BROUSSE,
- 2) offre de Sarl TTPR Services

Monsieur Le Président propose d'attribuer le marché au groupement d'entreprises BROUSSE pour un montant de 447 826,25 €uros HT.

Oui cet exposé et après avoir mûrement délibéré, le Conseil Syndical

- approuve la proposition de Monsieur Le Président, et décide de retenir le groupement d'entreprises BROUSSE pour les travaux, cités en objet, pour le montant défini ci-avant;
- donne tous pouvoirs à Monsieur Le Président pour signer le marché et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Jean-Luc LABORIE



Rendu exécutoire le :

Transmis en Sous-Préfecture le :

Publiée le :

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 046-200094647-20210305-SMECMVD21313B-DE



Annule et remplace la délibération transmise le 25 Mars 2021 – suite à erreur matérielle

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).